



Conseil Régional Poitou-Charentes
Cabinet
Nathalie TROUVE

E-Mail : n.trouve@cr-poitou-charentes.fr
Fax : 05 49 38 47 72
Tél : 05 49 55 77 66

N° Télécopie : 02 [REDACTED]

Date : Jeudi 15 novembre 2012

Destinataire : M. Philippe COLOMBANI

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier que Madame Ségolène ROYAL, Présidente de la Région Poitou-Charentes, a souhaité vous adresser.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Bien cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Trouvé', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie TROUVÉ
Secrétariat du Cabinet

15, RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE
- BP 575
86021 POITIERS CEDEX
TELEPHONE [REDACTED]
TELECOPIE [REDACTED]

Nombre de page(s) 3
(page de garde incluse)

Si le message est illisible ou incomplet, prière de téléphoner au [REDACTED]

République Française
Liberté Égalité Fraternité

La Présidente de la Région Poitou-Charentes

Ségolène Royal

Ancienne Ministre, Députée honoraire
Présidente de l'Association Internationale
des Régions Francophones

Monsieur Philippe COLOMBANI

Président

Union Nationale des Indépendants de la Conduite
7, Rue André Lebourblanc
78590 NOISY LE ROI

Poitiers, le 15 NOV. 2012

Cher Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre courrier du 22 octobre, à travers lequel vous exprimez des inquiétudes relatives au projet de la Région Poitou-Charentes de faire enseigner le code de la route dans les lycées.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre réunion le 19 octobre dernier, ce projet vise à réduire la mortalité routière, notamment celle des jeunes, en leur permettant de bénéficier d'enseignements théoriques sur la durée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs associations de prévention routière ont émis un avis favorable à ce projet.

Cela permettra également de réduire pour les familles le coût du permis de conduire, coût qui peut parfois s'avérer dissuasif alors que le permis de conduire est indispensable pour de nombreux jeunes en recherche d'emplois, et ce particulièrement en Poitou-Charentes qui est une région rurale. C'est la raison pour laquelle les lycéens et les familles ont réagi avec enthousiasme à ce projet.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Région Poitou-Charentes prend déjà en charge à hauteur de 1200 euros le coût du permis de conduire pour tous les jeunes de la région qui obtiennent leur CAP ou un baccalauréat professionnel. Plus de 12 000 jeunes en ont déjà bénéficié depuis 2005, et cela a de ce fait également bénéficié financièrement aux auto-écoles de la région.

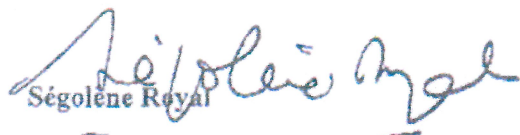
Vous avez formulé des craintes relatives aux éventuelles pertes de chiffre d'affaire pour les auto-écoles que l'enseignement du code de la route dans les lycées pourrait engendrer. Comme je vous l'ai indiqué lors de la réunion du 19 octobre, la Région prendra en charge le coût de cet enseignement théorique. De plus, l'apprentissage du code dès le lycée ne pourra qu'encourager les jeunes à s'inscrire ensuite aux cours de conduite dans les auto-écoles. Les éventuelles pertes de chiffre d'affaire des auto-écoles en seront donc compensées.

Vous avez également exprimé des inquiétudes relatives au risque d'exclusion des petites auto-écoles face aux grands groupes si la Région procède par un appel d'offres. De même, vous vous inquiétez des délais de mise en œuvre du projet, que vous jugez insuffisants.

Sensible à ces inquiétudes, je ne manquerai pas d'inscrire la discussion autour de ces deux points à l'ordre du jour de notre prochaine réunion prévue le vendredi 16 novembre. Je suis convaincue que la Région, comme les représentants de votre profession, sauront ensemble mettre tout en œuvre afin de permettre la réussite de ce projet.

Par ailleurs, comme vous l'avez souhaité, je vous invite à rencontrer M. Michel BRONCY, conseiller régional et M. Marc FISCHER, Directeur Général Adjoint de l'Education et de la Formation à la Région, ce vendredi 16 novembre à partir de 11 heures à la maison de la Région.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

atant

Ségolène Royal